



PRÉFET DE L'ESSONNE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 145 spécial publié le 30 novembre 2018**

*Sommaire affiché du 30 novembre 2018 au 29 janvier 2019*

## **SOMMAIRE**

### **DCSIPC**

- Arrêté n°1118 du 29 novembre 2018 autorisant la société Surveillance Cynophile Assistance Dissuasion à exercer des missions itinérantes de surveillance sur la commune de Soisy sur Seine à l'occasion du marché de Noël du 30 novembre au 3 décembre 2018



## PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure  
et de la Protection Civile  
Bureau de la Sécurité Intérieure et  
de l'Ordre Public  
Section Polices Générale et Spéciales

### ARRETE

**N° 2018- PREF- DCSIPC/BSIOP n° 1118 du 29 novembre 2018**

**Autorisant les activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique,  
par la société Surveillance Cynophile Assistance Dissuasion  
17, rue du Bel Air  
91090 LISSES**

**à exercer des missions itinérantes de surveillance sur la voie publique**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-1 et R.613-5 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L.122.1;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 avril 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 24 août 2018, portant nomination de Monsieur Sébastien CAUWELL, Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2018-PREF-DCPPAT-BCA-174 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Sébastien CAUWELL, Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne;

VU l'autorisation n°AUT-091-2113-06-10-20140382818 délivrée par le CNAPS le 4 août 2015 autorisant la société Surveillance Cynophile Assistance Dissuasion située 17, rue du Bel air 91090 LISSES à exercer des activités de surveillance ou de gardiennage ;

.../...

VU la demande d'autorisation reçue le 15 novembre 2018, de la Mairie de SOISY SUR SEINE, afin que la société Surveillance Cynophile Assistance Dissuasion située 17, rue du Bel Air 91090 LISSES puisse exercer des activités de surveillance et de gardiennage sur la voie publique autour de la salle des fêtes et de l'allée et l'avenue Chevalier, et sur une partie de de l'avenue Victor Hugo à l'occasion du marché de Noël à SOISY SUR SEINE, du 30 novembre au 3 décembre 2018.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, pour des motifs de sécurité et d'ordre public, d'accorder l'autorisation sollicitée pendant la période considérée ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : la société Surveillance Cynophile Assistance Dissuasion située 17, rue du Bel Air 91090 LISSES est autorisée à assurer la surveillance et la sécurité sur la voie publique, sur la commune de SOISY SUR SEINE, (91 450) à l'occasion du marché de Noël du 30 novembre au 3 décembre 2018.

**ARTICLE 2** : La surveillance ne pourra être assurée que par Messieurs Damien JARLES, Johan CHAPARRO, Jérémy MAULLER, Vincent TOURY et Terry MERIDE.

**ARTICLE 3** : La surveillance sur la voie publique est complétée par la présence de Monsieur Frédéric HARMANT, agent cynophile accompagné de son chien : 250269602960145 , Monsieur Maxime HARMANT agent cynophile accompagné de son chien :250269604882535 , Monsieur Brahima KONE agent cynophile accompagné de son chien :250269606871873 et de Monsieur Daouda DAO agent cynophile accompagné de son chien: 250269810051133.

**ARTICLE 4** : Les agents mentionnés aux articles 2 et 3 pour assurer les missions de sécurité et de surveillance ne pourront être armés.

**ARTICLE 5** : La présente autorisation précaire et révoquée à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Sous-Préfet, Chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Madame la Colonelle Commandant le groupement de gendarmerie de l'Essonne, Monsieur le Maire de Soisy sur Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'entreprise intéressée et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet ,  
le Sous-préfet,



Sébastien CAUWEL